

## Annexe : charte de labellisation premier degré

### LABELLISATION DE L'ÉCOLE EN DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (E3D)

*Le Ministère de l'Éducation Nationale souhaite promouvoir la labellisation « E3D » avec un fort ancrage pédagogique. Les écoles déjà engagées dans une démarche du type « Agenda 21 scolaire », développée par les collectivités territoriales, peuvent bien évidemment se voir accorder la labellisation E3D, en complément, si elles remplissent les critères énoncés ci-dessous.*

**L'école est labellisée E3D lorsqu'elle remplit au moins 10 des 16 conditions citées et au moins 3 conditions par domaine. Cette labellisation est reconductible tous les trois ans après évaluation par le Comité de Pilotage Académique EDD ou ses représentants.**

#### **Domaine 1 : Pilotage de l'EDD au sein de l'école**

1. Un groupe de pilotage E3D représentant tous les acteurs de l'école est mis en place et propose un pilotage annuel de la politique E3D. Les personnes ressources EDD du collège de secteur sont informées du projet engagé.
2. Le projet d'école présente un volet développement durable mettant en œuvre les 3 piliers et le principe d'action du développement durable : « agir localement, penser globalement ».
3. Les élèves sont représentés au comité de pilotage et sont force de propositions dans le domaine du développement durable.
4. Le directeur met à l'ordre du jour d'un conseil d'école au moins la politique de l'école dans le domaine du développement durable.
5. Une formation inter catégorielle des personnels de l'école sur le fonctionnement d'une école en E3D a eu lieu ou est programmée.

#### **Domaine 2 : Action pédagogique et éducative**

6. L'EDD est mise en œuvre au moins à travers les deux thématiques inscrites dans les programmes de géographie et de sciences au cycle III. Les trois piliers du développement durable sont abordés.
7. Dans l'année scolaire, les élèves sont impliqués dans un projet interdisciplinaire qui aborde une problématique relative au développement durable.
8. Des professeurs des écoles se sont engagés dans des formations sur l'EDD.
9. Les élèves sont impliqués dans des actions d'éducation à la citoyenneté (cf les compétences sociales et civiques du socle commun) dans le cadre de l'E3D ou d'autres domaines.
10. Des actions pédagogiques réalisées dans le cadre du projet d'école sont conduites en partenariat avec des structures économiques, culturelles ou environnementales et avec les collectivités locales. Elles aboutissent à des productions d'élèves.
11. Des actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale sont conduites dans le cadre de partenariats européens ou de partenariats Nord/Sud (jumelage, échanges, correspondance scolaire).

### **Domaine 3 : Gestion concertée de l'école en partenariat avec la collectivité locale**

- 12.** Les responsables de la restauration scolaire mettent en place des actions allant dans le sens de circuits courts, ou d'une alimentation issue de l'agriculture biologique ou du commerce équitable
- 13.** Les personnels de service s'impliquent au quotidien dans la gestion durable de l'école : utilisation de produits respectueux de l'environnement, tri des déchets...
- 14.** Une politique de gestion durable de l'énergie, des consommables et des fluides est mise en place dans l'école ; cela implique la recherche d'économie et un tri sélectif des déchets.
- 15.** L'aménagement extérieur de l'établissement, inscrit dans le territoire local favorise la biodiversité et le bien-être de la communauté scolaire.
- 16.** Des actions favorisant la mobilité des acteurs au moindre coût carbone sont mises en place (pédibus, déplacement à bicyclette, co-voiturage etc.).